



International Ombudsman Institute
Institut International de l'Ombudsman
Instituto Internacional del Ombudsman

CONCEPT DE L'OMBUDSMAN

Des organes de contrôle parlementaire existent dans la plupart des pays du globe. Outre les organismes d'audit, il existe aussi des institutions d'ombudsman parlementaires inscrites dans les constitutions qui contribuent de manière importante à la mise en œuvre de la primauté du droit, à la surveillance de la bonne administration publique, à la protection et à la promotion des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption.

Le concept de l'ombudsman s'est avéré flexible et novateur, tout en restant fidèle aux principes fondamentaux qui lui sont rattachés, à savoir l'indépendance, l'objectivité et l'équité, de même qu'au rôle principal de l'institution, qui consiste à protéger les personnes contre la violation des droits, l'abus de pouvoir et la mauvaise administration.

Les institutions d'ombudsman sont des mécanismes importants pour l'amélioration de l'administration publique. Elles favorisent une plus grande transparence des gouvernements et une plus grande responsabilité des administrations devant la population et jouent aussi un rôle de plus en plus important pour la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Les institutions d'ombudsman sont essentielles et nécessaires, non seulement pour garantir à tout individu l'accès à la justice, mais pour le développement et le maintien d'une démocratie transparente et responsable.

L'IOI EN QUELQUES MOTS

- ➔ Une représentation dans le monde entier par l'entremise de plus de 170 institutions membres
- ➔ Une aide directe et non bureaucratique grâce aux formations gratuites offertes aux membres et grâce aux subventions régionales
- ➔ La mise en place d'institutions publiques efficaces et responsables
- ➔ Une expertise précieuse dans le domaine de la bonne gouvernance et de la primauté du droit
- ➔ Avantages pour les membres : formations gratuites, financement de projets individuels dans les régions et accès gratuit aux publications, aux recherches et à la base de données d'études de cas

CONTACT

On peut communiquer avec le personnel du Secrétariat général de l'IOI

✉ par courrier électronique l (ioi@volksanw.gv.at)

☎ ou par téléphone (+43 1 512 93 88).

For more information visit: www.theioi.org



INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

L'Institut International de l'Ombudsman (IIO), créé en 1978, est le seul organisme international favorisant la collaboration de plus de 170 institutions indépendantes d'ombudsman réparties dans plus de 90 pays à travers le monde.

L'IIO est composé de six chapitres régionaux : Afrique, Asie, Australasie et Pacifique, Europe, Caraïbes et Amérique latine et Amérique du Nord.

L'engagement de l'IIO envers la promotion du concept de l'ombudsman est très diversifié : il encourage la création d'institutions d'ombudsman là où elles ne sont pas encore présentes, promeut l'échange d'informations et le partage du savoir par l'intermédiaire de conférences et de formations et finance des études et des projets régionaux.

Dans son dialogue permanent avec les principales organisations internationales et parties intéressées, l'IIO intervient sur des sujets relevant du mandat des ombudsman. Il traite de sujets ayant une importance particulière pour ses membres et publie des déclarations ayant pour objectif l'amélioration des services publics.



FORMATIONS

Depuis 2010, l'IIO a organisé ou soutenu plusieurs initiatives de formation et a tissé des liens étroits avec des institutions partenaires de renom dans le domaine de la formation – Ombudsman de l'Ontario (Canada), Queen Margaret University (QMU, Écosse), Ombudsman de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA, Vienne), Association pour la prévention de la torture (APT).

L'énorme succès de ces formations et les réactions positives des institutions membres démontrent qu'il existe une forte demande à cet égard. Cela encourage l'IIO à poursuivre dans cette voie et à proposer d'autres formations à ses membres.

Souhaitant renforcer la capacité de ses membres et favoriser l'échange d'expertise entre les ombudsman partout à travers le monde, l'IIO cherche en permanence à déterminer quelles sont les formations qui répondraient le mieux aux besoins des institutions membres. Il s'efforce aussi d'élargir l'éventail des sujets abordés dans le cadre de séminaires de formation sur mesure.

Les ateliers de formation sont offerts gratuitement aux membres de l'IIO. Des bourses sont également offertes pour permettre la participation au personnel d'institutions disposant de ressources financières limitées.

RECHERCHE

L'IIO cherche à mettre en œuvre des projets de recherche qui permettront de renforcer l'échange de pratiques exemplaires au sein de la communauté internationale des ombudsman.

Des études comparatives sur les institutions d'ombudsman de la région Europe (2008) et de la région Australasie et Pacifique (2012) ont été publiées. Elles seront suivies par la publication d'une étude sur les institutions d'ombudsman de la région Asie, dont les travaux sont en cours.

En proposant à ses membres un accès en ligne gratuit à ces études, l'IIO fait largement connaître le concept d'ombudsman et contribue ainsi à favoriser la bonne administration et la primauté du droit.

SUBVENTIONS RÉGIONALES

Grâce à son programme de subventions régionales, l'IIO a soutenu ces dernières années des projets relatifs aux ombudsman dans les régions. Le nombre élevé de demandes pour de telles subventions montre le besoin croissant de financement direct dans les régions.

Parmi les projets prometteurs ayant reçu un financement de l'IIO, mentionnons un programme de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants au Pakistan, une formation sur la bonne gouvernance et la transparence en Tanzanie, la mise au point d'une trousse de démarrage pour les nouveaux ombudsman et pour la mise en place ou l'expansion de bureaux, ou encore un guide portant sur une approche fondée sur les droits de l'Homme pour le travail de l'ombudsman.